

LaBabillarde

Cossé-en-Champagne

www.cosseenchampagne.mairie53.fr

Avril 2021

Le Mot du Maire,

Une nouvelle période de restriction nous assombrit mais fort heureusement, les vacances scolaires, le soleil, les enfants à la maison ou chez Papi et Mamie sont là pour nous apporter du bonheur.

Les journées citoyennes également permettent de nous rencontrer en petits groupes, créer des liens et embellir notre village.

N'ayant malheureusement pas pu organiser les vœux cette année, j'encourage les nouveaux habitants de la commune à venir nous rencontrer dans ces occasions ou passer me voir en mairie le samedi matin afin de faire connaissance autour d'un petit café tout en respectant les gestes barrières.

Le Maire, Stéphane FOUCHER et le conseil.



Avis aux bénévoles

Une journée citoyenne est organisée

Samedi 24 avril pour entreprendre divers travaux tels que :

Entretien des espaces verts, tailles et plantations,
Nettoyage du grenier du logement locatif, 3, rue des Fours à Chaux,

Nettoyage de l'église,

Divers marquages au sol dans la cour de l'école, etc...

Toutes les bonnes volontés sont requises, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie avant jeudi 22 avril - 17 heures pour l'organisation des équipes et venir le 24 avril munis de vos outils (gants, sécateurs, pelles, etc...) et masques.

La matinée sera organisée dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Le rendez-vous est donné à la mairie à 8h45

Nous vous remercions par avance pour votre engagement.

Le bénévolat nous fait tous avancer et crée un tissu social convivial.

Les décisions essentielles du conseil municipal des séances du 21 janvier, 4 février, 4 mars et 8 avril 2021

En ce qui concerne la **programmation des travaux de voirie** sur l'exercice 2021, le conseil décide la réfection du CR de la Béziguère en enduit bi-couche sur 900 ml pour une estimation de 13 400 €. A cela s'ajoutera le curage des fossés et débarnage.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez met gratuitement à la disposition des collectivités de son territoire un logiciel **PORTAIL FAMILLE** permettant aux familles d'inscrire leurs enfants à toutes les activités proposées sur le territoire de la com-com :

- Accueil périscolaire et cantine pour ce qui nous concerne directement
- Accueil de loisirs à Ballée-Val du Maine
- Activités pour les jeunes organisées par la CCPMG
- Etc...

Le conseil a donné son accord pour adhérer à ce **Portail Famille** afin que les familles aient le même portail sur tout le territoire pour effectuer les inscriptions de leurs enfants à la cantine et garderie. Des précisions vous seront apportées lorsque le portail sera installé.

L'ordinateur de la mairie devenu obsolète, le conseil a donné son accord pour le renouveler au prix de 1 369.00 € HT chez l'établissement CONTY.

Dans le cadre du programme **FRANCE RELANCE**, les **écoles** ont la possibilité d'être financées à hauteur de 70 % du coût total HT pour atteindre le **socle numérique de base**. L'école profitera de cette opportunité pour acquérir 7 ordinateurs pour les élèves et 1 pour le enseignants pour un coût de l'ordre de 6000 €.

Vote du taux des impôts locaux 2021

A compter de 2021, les communes et EPCI cessent de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En contrepartie :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements sera transférée aux communes.
- Une fraction du produit net de la TVA sera transférée aux EPCI et aux départements.

Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) influe sur le taux des communes.

Ainsi, le taux de référence communal de la TFPB relatif à l'année 2021, utilisé pour l'application des règles de lien, est égal à la sommes des taux communal (28.48 %)et départemental (19.86%) appliqués sur le territoire de la commune en 2020. (art.1640-G-I-1 du code des impôts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2021 et vote, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

Taxe foncière sur le bâti	48.34 % (28.4 + 19.86)
Taxe foncière sur le non bâti	38.31 %

Le conseil a voté les subventions aux associations communales :

Associations	2021
Ass. de Pêche du plan d'eau	100
A.P.E. Cossé Bannes	100
Comité des fêtes	Pas de demande
Association du patrimoine	100
Société de pêche du Treulon	Pas de demande
Total	300

Puis les différents tarifs à facturer aux usagers :

Maintien des tarifs de location de Salle des fêtes

	Hab de la commune	Hab. hors commune
Location pour le week-end	260 €	350 €
Location à la journée	160 €	250 €
Conférence/réunion	100 €	150 €
Vin d'honneur	50 €	70 €
Associations	1 première location gratuite par an puis paiement plein tarif dès la 2 ^{ème} location.	Application des tarifs en vigueur ci-dessus.
Chauffage	40 € / jour – 80 € pour le week-end au cas par cas y compris pour les locations gratuites aux associations	
Ménage	120 € / location quel que soit la durée de location.	

Budget voté en séance du 8 avril 2021

En séance du 8 avril 2021 le conseil a voté les comptes administratifs (CA) de l'exercice 2020 et le budget primitif (BP) de l'exercice 2021 de la commune (Détails et renseignements en mairie) :

Budget communal

Dépenses de Fonctionnement	CA 2020	BP 2021	Recettes de Fonctionnement	CA 2020	BP 2021
Charges à caractère général	61 865,40 €	182 444,41 €			
Charges de personnel	158 043,75 €	172 648,00 €	Atténuation de charges	928,50 €	- €
Charges de gestions courantes	16 736,21 €	22 522,00 €	Produits des services	54 351,95 €	53 201,00 €
Atténuations de produits	9 648,66 €	10 046,66 €	Impôts et taxes	162 398,14 €	168 643,08 €
Charges financières	4 908,79 €	4 136,76 €	Dotations et participations	71 392,12 €	67 966,57 €
Amortissements des immobilisations	1 673,32 €	1 673,32 €	Produits de gestions courantes	4 725,67 €	4 580,00 €
Charges exceptionnelles	286,71 €	1 000,00 €			
Dépenses imprévues	- €	29 000,00 €	Produits exceptionnels	2 801,80 €	1 000,00 €
Virement à la section d'investissement		37 318,80 €			
Déficit à reporter en N+1			Excédent à reporter en N+1	184 619,42 €	165 399,30 €
TOTAL	253 162,84 €	460 789,95 €	TOTAL	481 217,60 €	460 789,95 €
Dépenses d'Investissement	CA 2020	BP 2021	Recettes d'investissement	CA 2020	BP 2021
Déficit d'investissement reporté	29 578,40 €	60 895,06 €	Excédent d'investissement reporté N-1		
Emprunts et cautions	25 599,14 €	16 792,91 €	Excédent capitalisé	41 504,17 €	62 655,46 €
Acquisition terrain	2 662,00 €	- €	Vente de terrain		5 045,19 €
Acquisition de biens	16 255,90 €	11 500,00 €	FCTVA et Dotations	3 769,61 €	12 310,00 €
Travaux de bâtiments	27 966,72 €	45 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement		37 318,80 €
Toiture eglise		552 000,00 €			
Travaux de voirie	28 452,77 €	16 000,00 €	Subventions et participations	33 073,17 €	408 671,00 €
Intégrations de travaux	- €	8 640,00 €	Intégration de travaux		8 640,00 €
Logiciels informatiques	1 760,40 €	3 736,80 €	Amortissements	1 673,32 €	1 673,32 €
Fond de concours		5 749,00 €	Opération exceptionnelle	- €	
Etude	8 640,00 €		Emprunt		184 000,00 €
TOTAL	140 915,33 €	720 313,77 €	TOTAL	80 020,27 €	720 313,77 €
Déficit d'investissement ex 2020	60 895,06 €		Excédent de fonctionnement ex 2020	43 435,34 €	
Report des déficits antérieurs			Report de l'excédent antérieur	184 619,42 €	
Restes à réaliser en N+1	1 760,40 €		Excédent à reporter au BP 2020	165 399,30 €	

[illegible]

Maintien des tarifs pour les Concessions cimetière

	Concessions inhumation	Concessions urne funéraire	Jardin du souvenir
15 ans	50 €	25 €	Gratuit
30 ans	100 €	50 €	
50 ans	140 €	70 €	

Maintien des Tarifs Garderie scolaire

Tranches horaires	2021
7h15 à 7h30	3.75 €
7h30 à 8h50 et 16h40 à 18h00	1.85 €/h
18h00 à 19h00	3.75 € /1/2h

Tarifs Cantine scolaire

	2021
REPAS ENFANT	3.50
REPAS ENFANT NON DECOMMANDÉ	3.50
REPAS ENFANT NON COMMANDÉ	4.50
REPAS ADULTE	8.20
REPAS PORTAGE	8.20

Vote des fournitures scolaires

Le conseil reconduit le montant voté chaque année comme suit pour les fournitures scolaires :

Prix, Noël et fournitures : 50.00 € / élève + forfait pour divers 2000 €

Effectifs au 01/01/2020 : 36 élèves

$50 \times 36 = 1\,800 \text{ €} + 2\,000 \text{ €} = 3\,800 \text{ €}$

Le conseil donne également un accord pour reporter la participation au financement d'une classe transplantée prévue sur l'année scolaire 2019-2020 pour un tiers des dépenses par enfant sur 2021.

Prenez notes

L'agence postale sera fermée du mardi 11 mai au samedi 15 mai inclus

Les élections départementales et régionales auront bien lieu à priori les 20 et 27 juin 2021.

Pour respecter les distanciations sociales elles se dérouleront dans la salle des fêtes.

Nous vous transmettons le communiqué de presse de la préfecture de la Mayenne :

Le préfet de la Mayenne recevra entre le lundi 26 avril 2021 et le vendredi 30 avril 2021 inclus les

candidatures pour le premier tour des élections départementales des 20 et 27 juin 2021.

Les élections départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021, concomitamment avec les élections régionales.

En Mayenne, les 34 conseillers départementaux des 17 cantons seront ainsi renouvelés.

Les binômes de candidats (un homme et une femme) pourront déposer leur candidatures à la préfecture de la Mayenne, 46 rue Mazagran à Laval, du lundi 26 au vendredi 30 avril 2021 inclus, entre 9 heures et 12 heures 30 puis entre 13 heures 30 et 16 heures 30.

Le dépôt des candidatures se fera uniquement sur rendez-vous, en appelant le **02 43 01 51 21**, entre 9 heures et 12 heures 30 puis entre 13 heures 30 et 16 heures 30 et au plus tard le 30 avril 2021.

Les binômes de candidats trouveront sur le site internet des services de l'État en Mayenne tous les documents et les informations utiles pour la déclaration de candidature : <https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections>.

Préfecture de la Mayenne – Cabinet

Les aboiements des chiens

Le gros problème des aboiements intempestifs des chiens n'est pas résolu. Nous recevons toujours un grand nombre de plaintes à ce sujet. Nous rappelons aux propriétaires des chiens aboyeurs l'article R1336-5 du code de la santé publique :

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."

Aussi, si un chien aboie régulièrement, s'il aboie en permanence lorsque le propriétaire n'est pas présent chez lui ou s'il aboie extrêmement fort, pour privilégier la santé de chacun et maintenir de bonnes relations de voisinage, nous demandons aux propriétaires des chiens de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cette nuisance sonore. Dans le cas contraire, la commune alertera les services vétérinaires départementaux.

CiVox

La nouvelle appli mobile gratuite est prête. Vous pouvez l'installer sur votre mobile pour avoir accès aux informations de la commune.

Cela vous permet également de signaler tout incident à la mairie ou proposer des suggestions. Il vous suffit pour cela de télécharger l'application CiVox sur l'App Store ou Google Play.

L'Association du patrimoine

Amis Cosséens, Bonjour !

L'heure des réjouissances se prépare...

Nous vous invitons le dimanche 18 juillet pour une journée festive autour de la figure historique de Mère Yvonne Aimée, religieuse décorée par le général de Gaulle et baptisée dans notre église en 1901.

Si vous souhaitez nous soutenir dans notre mission de valorisation du patrimoine, nous vous invitons à photographier avec votre téléphone l'image ci-dessous.

Nous nous ferons une joie de vous accueillir !



Les membres de l'Association du patrimoine.
cossepatrimoine@gmail.com

Le mot du Comité des fêtes

Si la situation sanitaire le permet, les membres du comité des fêtes seront heureux d'organiser une soirée grillade le samedi 24 juillet à la salle des fêtes.

L'intervillage est suspendu pour 2021.

Prenez soin de vous.

Franck Patry

Le mot de l'école

Le vendredi 2 avril a eu lieu le Carnaval de l'école ! Quelle joie pour les enfants et les adultes de venir déguisés à l'école !

Au programme de cette journée : confection de gâteaux, création des parties du corps de Monsieur Carnaval et chasse au trésor dans l'école.

Pour finir, un goûter a régalé tout ce petit monde !

Les enseignantes



Le mot de Valérie depuis les Loups Gourmands

J'espère que cette période d'isolement ne vous perturbe pas trop et que nous retrouverons vite le plaisir de se revoir, accoudés au comptoir ou détendus autour d'une table.

Pendant ce confinement Les Loups Gourmands restent ouverts pour vos commandes de pain, vos journaux ou un dépannage d'épicerie, de 11h30 à 12h30 tous les jours de la semaine :

Laitages GERE OGE BIO:

Beurre « La Motte Salvienne » doux ou ½ sel 125g : 3,60 €

Crème crue épaisse « La Balléenne » 20 cl : 3,60 €

Yaourt 4 x 125g : Nature 2,25 €

Fraise 3,00 €

Citron 3,00 €

Fruits rouges 3,00 €

Vanille 3,30 €

Yaourt en pot de 500 g 4,00 €

Quel que soit le parfum fraise, poire, pomme, caramel, abricot, framboise, myrtille, pêche de vigne, cerise.

Fromage blanc 4 x 125 g : Nature 3,60 €

Fraise/Abricot 4,20 €

Pomme/Poire 4,20 €

Cerise/pêche de vigne 4,20 €

Framboise/Myrtille 4,20 €

Fromage blanc en pot de 500 g nature 3,60 €

NOUVEAU

Le P'tit Valmainois (fromage frais de vache)

Ail et fines herbes 90 g 2,70 €

Salapempa 90 g 2,70 €

Nature 80 g 1,80 €

Les pâtes et farines SEQUOIA

Pâtes et rillettes de canard du Buret LES BECS FERMIERES

Mais aussi : Depuis octobre dernier

Je vous propose des **plats à emporter**, à retirer au restaurant, en chauds ou froids ;

Livraison possible entre Ballée Cossé et Bannes ;

Les menus sont publiés chaque semaine sur le site de la mairie, sur ma page Facebook

ou affichés au restaurant ;

Si vous avez des idées ou des envies de plats n'hésitez pas à m'en faire part

Plat seul : 8 €

Plat dessert : 10 €

Repas complet : entrée, plat, fromage, dessert, pain, boisson : 13 €

Valérie Bourny 06 82 54 71 33 02 43 02 68 33
valeriebourny@orange.fr